



**BRESSE  
NORD,  
INTERCOM**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 20 janvier 2021 à 18h30**

**A la salle des fêtes de Beauvernois**

### **COMPTE RENDU**

#### **QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu**

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**  
- approuver le compte rendu

#### **QUESTION N° 2 Délégations au Président**

##### **Etude pour la création de voies vertes :**

- Marché avec la société ALKHOS - 71850 CHARNAY-LES-MACON, bureau d'études spécialisé en ingénierie touristique pour un montant HT de 27 895 euros (la délibération du 18 novembre plafonnait la dépense à 32 000 euros HT). Pour rappel, une subvention de 50 % est sollicitée auprès de la Banque des territoires.

##### **Projet de siège / Espace France service :**

- Mission de maîtrise d'œuvre relative à la gestion des lots techniques et à la labellisation BBC Rénovation (*projet, dossiers de consultation, assistance aux contrats de travaux, suivi de l'exécution et réception / études thermiques, note de synthèse sur les choix constructifs et dossier de subvention Effilogis*).
  - o INGETEC'S – 39 000 LONS LE SAUNIER pour 16 000 euros HT
- Activation de la tranche conditionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre conclue avec BAU Architectes – 21 240 TALANT pour 15 000 euros HT (*phase direction des travaux et assistance aux opérations de réception*).

##### **Subventions :**

- Candidature à l'appel à projets du Conseil Départemental :
  - o 90 000 euros au titre de la rénovation énergétique BBC du projet de siège – Espace France Services
  - o 21 000 euros au titre du programme de voirie

**Signature de la vente d'un terrain à la SCI Come pour 5 000 euros** (*terrain de 3 801 m<sup>2</sup> situé à Pierre de Bresse - 71270 Bout d'Amont Sud*)

**Signature de l'acquisition des terrains propriétés de la Commune de Pierre de Bresse nécessaires au projet de gymnase pour l'euro symbolique**

#### **QUESTION N° 3**

Les communes de plus de 3 500 habitants et les intercommunalités comprenant une commune de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation de réaliser un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif.

Même si la Communauté de communes Bresse Nord Intercom' n'est pas soumise à ce formalisme, il apparaît utile d'échanger et de débattre sur les orientations budgétaires en amont du vote du budget primitif, comme cela avait été fait l'an dernier.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Acter de la tenue du DOB et valider les orientations budgétaires proposées**

### QUESTION N° 4

#### Approbation du périmètre et des statuts d'un EPAGE sur le bassin versant de la Seille

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le périmètre et les statuts de l'EPAGE**

### QUESTION N° 5

#### Rapport d'activités 2020 du SYDRO

Par courrier reçu le 15 novembre 2021, le SYDRO a transmis son rapport annuel à la Communauté de communes.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le rapport annuel 2020 du SYDRO**

### QUESTION N° 6

#### Espace France Services et siège de l'EPCI

Le Conseil communautaire a approuvé un projet de rénovation BBC sur les bâtiments de l'actuelle Trésorerie (et le cas échéant de l'étage de la Caisse d'Epargne) pour un budget prévisionnel de 500 000 euros HT (hors acquisition immobilière) et un reste à financer de 100 000 euros.

Une proposition de cession de l'étage de la Caisse d'Epargne, d'un garage et de l'emprise à l'arrière du bâtiment a été formulée à hauteur de 70 000 euros. Des négociations ont été réalisées afin d'intégrer les coûts de rafraîchissement et de rénovation énergétique et une proposition d'achat à 60 000 euros nets vendeur est en cours d'analyse par le service immobilier de la Caisse d'Epargne.

L'intégralité des dépenses et recettes (*subventions de l'Etat, de la Région et du Département*) ont vocation à être inscrites au budget 2022. A ce titre, 90 000 euros ont d'ores et déjà été sollicités dans le cadre de l'appel à projets du Département (*dossier complet*). Des échanges ont déjà eu lieu avec la Préfecture et le dossier sera déposé dans le cadre de la DETR / DSIL 2022 dans les prochains jours. Le dossier Effilogis auprès de la région nécessitant un niveau d'avancement accru (*phase projet*), son dépôt interviendra ultérieurement.

Le plan de financement complet, intégrant l'achat immobilier, peut donc désormais être projeté :

|                                   | Dépenses |                                                    | Recettes                                                                                          |
|-----------------------------------|----------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maitrise d'œuvre                  | 33 300   | Région Effilogis                                   | 120 000 - 21.15 % ( <i>30 % des dépenses de rénovation énergétique évaluées à 400 000 euros</i> ) |
| Bureau d'études<br>BBC Rénovation | 24 100   | Département – appel<br>à projets BBC<br>Rénovation | 90 000 - 15.86 % ( <i>30 % d'un plafond<br/>de dépenses de 300 000 euros</i> )                    |
| Bureau de contrôle                | 7 000    |                                                    |                                                                                                   |
| Travaux                           | 450 000  | Etat                                               | 243 020 - 42 %                                                                                    |

|                |         |                                  |         |
|----------------|---------|----------------------------------|---------|
| Achat immeuble | 60 000  | Certificats d'économie d'énergie | 6 500   |
|                |         | Autofinancement                  | 114 880 |
|                |         |                                  |         |
| Total          | 574 400 | Total                            | 574 400 |

Mrs Hugonnot et Gay indiquent que la convention de mise à disposition gracieuse du bâtiment de l'ex Trésorerie par la Commune de Pierre de Bresse devra être conclue pour une durée correspondant au cout d'amortissement des investissements que va engager la Communauté de communes. Le Président confirme que ceci devra figurer dans la convention.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le plan de financement modifié**
- **Autoriser le Président à solliciter tous les financeurs**
- **Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition immobilière dans la limite des crédits figurant dans le plan de financement**

### QUESTION N° 7

#### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.**

|                                                 |                             |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|
| Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)     | 121 088 x 25% = 30 272 €    |
| Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) | 62 184 x 25% = 15 546 €     |
| Chapitre 21 (immobilisations corporelles)       | 820 860 x 25% = 205 215 €   |
| TOTAL                                           | 1 004 132 x 25% = 251 033 € |

### QUESTION N° 8

#### Tableau des emplois

Maison d'accueil du jeune enfant :

Un agent intervient depuis plusieurs mois pour réaliser l'entretien des locaux de la Maison d'accueil du jeune enfant, dans le cadre d'une prestation de service de Bresse Service Emploi. Une embauche en CDD permettrait de réduire la dépense par rapport à la situation actuelle (*facturation sur la base de 20 euros par heure alors que la rémunération en CDD serait d'environ 15 euros*). Un CDD du 01/02/2022 au 31/12/2022 est envisagé.

Espace France Service :

Le dossier de demande de labellisation « France Services » est déposé et il est désormais nécessaire de procéder au recrutement de l'agent chargé de l'accueil. Le recrutement se fait sur la base d'une durée hebdomadaire de 24 heures, correspondant à l'amplitude horaire de la structure. Un recrutement en CDD est projeté à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, étant précisé que la création de ce poste ne génère pas de besoin de financement puisqu'il s'accompagne d'une subvention annuelle de l'Etat de 30 000 euros (laquelle est supérieure au cout du poste proposé à la création).

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Modifier le tableau des emplois**